



COINGS

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2021

En raison de la situation sanitaire, la réunion se tient dans la salle des fêtes pour le respect des gestes barrières.

Présence de Mme Souty, correspondante de la Nouvelle République.

- **Présents** : Jean Tortosa, Martine Lacotte, Abdel Eragragui, Jean-François Morin, Michel Lacou, Maud Bazier, Laëtitia Brugeat, Martine Tortosa.
- **Absents excusés** : Benjamin Delage, Cécile Artacho (pouvoir à Abdel Eragragui), Marion Desmarelles, Emmanuelle Maes
- **Absent** : Alexandre Fillonneau
- **Secrétaire de séance** : Jean-François Morin

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h00.

PV de la séance du 21 décembre 2020

Adopté à l'unanimité

Tarifs de la restauration scolaire

Jean Tortosa rappelle que la commune de Déols, qui fournit les repas, les facturait à la commune 4.05€. Les tarifs pratiqués par la commune étaient les suivants : Enfant : 3 € Adulte : 4.25€

La commune de Déols, par décision municipale du 24 décembre 2020, a décidé d'augmenter de 2% le tarif du repas qui passe à 4.13€.

Il est proposé de répercuter la hausse de 2% avec effet au 1^{er} février 2021 et donc de facturer **le repas enfant 3.08€** et **le repas adulte 4.33€**.

Tarifs adoptés à l'unanimité

Projet de convention avec le Centre de Gestion en vue de l'élaboration du Document Unique

La réalisation du Document Unique est une obligation réglementaire pour tout employeur, et ce, dès le premier agent. Cette obligation en vigueur depuis 2001 résulte pour les collectivités territoriales de l'application combinée du décret 85-603 et du code du travail.

L'absence de Document Unique peut constituer un élément de responsabilité à *charge* en cas d'accident grave ou de maladie professionnelle d'un agent.

La réalisation du Document Unique (DU) est en outre un pré-requis nécessaire pour aborder la prévention des risques professionnels. Elle constitue une opportunité pour mettre à plat le travail, les modes opératoires, l'état des équipements, etc. et envisager les planifications de tous ordres : renouvellement des Equipements de Protection Individuels (EPI), contrôles périodiques, besoins en formations...

Le Centre de Gestion de l'Indre peut mettre à la disposition de la commune un Conseiller Prévention pour l'accompagner dans cette démarche.

Il est proposé d'approuver la convention d'assistance à la mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels (coût 750€). La mise à jour régulière du Document sera ensuite réalisée par la commune.

Convention approuvée à l'unanimité

Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2026

Le programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Il comprend un programme d'actions détaillé par commune, précisant le nombre et le type de logements à réaliser, les moyens fonciers à mettre en œuvre et l'échéancier de réalisation des logements.

Le projet de PLH est élaboré par les élus et services de Châteauroux métropole, est arrêté par le conseil communautaire, puis transmis aux communes qui disposent d'un délai de 2 mois pour donner leur avis. Le conseil communautaire délibère à nouveau au vu des avis émis, puis le projet est transmis au préfet qui le soumet au Comité Régional de l'Habitat.

La démarche engagée par Châteauroux Métropole en 2019 a consisté dans un premier temps à établir un diagnostic qui a fait ressortir :

- Une évolution démographique peu favorable qui ne génère pas globalement de besoin de logements supplémentaires.
- Une structure de la population qui change : hausse du nombre de personnes seules, moins de couples avec enfants, plus de familles monoparentales plus modestes, baisse du nombre d'enfants, ce qui nécessite d'ajuster le parc de logements.
- De nombreux logements vacants (près de 5000 dans le parc privé) et inadaptés dont certains devront être démolis.
- Les objectifs fixés par le précédent PLH (2013-2018), soit 315 logements/an (160 à Châteauroux, 155 dans les autres communes) n'ont été atteints qu'à 66% seulement, soit 208 logements/an.
- La nécessité de redynamiser les centres

5 orientations stratégiques ont été retenues

- Redynamiser les centralités
- Améliorer le parc existant
- Permettre les parcours résidentiels
- Cibler la production neuve
- Animer la politique de l'habitat

La conférence des maires du 26 février 2020 a retenu le scénario suivant

- Perte démographique de – 026% / an
- 700 démolitions à réaliser sur la période
- 100 nouveaux logements/an publics et privés, pour les 14 communes, soit 68 pour Châteauroux, 7 pour Déols, 3 pour le Poinçonnet, 2 pour Saint Maur, 6 pour Ardentes, 2 pour Arthon, Jeu les Bois, Luant, Maron, Montierchaume, 1 pour Coings, Diors, Etretchet, Sassièrges Saint Germain.

Le conseil communautaire lors de sa séance du 17 décembre 2020 a adopté le projet de PLH présenté en conférence des maires.

Il est important de souligner que le PLH ne remet pas en cause les « coups partis » (les Tournesols par exemple) et ne peut être opposé aux particuliers qui ont acquis un terrain ou qui sont déjà propriétaires et souhaitent construire. Seules sont concernées les opérations envisagées par les bailleurs sociaux.

Le PLH adopté par le conseil communautaire le 17 décembre 2020 fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Mise en sécurité et rénovation des installations d'éclairage public

Le rapport d'audit réalisé en 2018 par le Syndicat Départemental des Energies de l'Indre (SDEI) avait souligné la nécessité d'une refonte complète du système d'éclairage public, à la fois pour des raisons de sécurité vis à vis des exploitants et des usagers et pour réduire les dépenses de fonctionnement. Il est donc nécessaire de procéder au remplacement des armoires de commande et de l'ensemble des lampadaires (à l'exception du lotissement des Tournesols).

Le conseil municipal par délibération du 21 décembre 2020, a validé l'adhésion à un groupement de commandes lancé par Châteauroux métropole concernant la fourniture et l'installation de luminaires leds.

Il a validé lors de la même séance la convention proposée par Châteauroux Métropole pour mettre à disposition de la commune un technicien Chargé de suivre le déroulement des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

- ✓ Remplacement des armoires de commande : **11 595,00 € HT**
- ✓ Remplacement des ensembles lumineux : **318 698,50 € HT**
- Soit un total de **330 293,50 € HT et de 396 352,20 TTC**

L'opération peut bénéficier d'aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il est proposé au conseil de valider le coût prévisionnel de l'opération et de solliciter auprès du préfet une aide au titre de la DETR de 40% du montant des travaux HT et au titre de la DSIL à hauteur de 10%.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

- ✓ Commune 50 % soit 165 146,75 €
- ✓ DETR 40% soit 132 117,40 €
- ✓ DSIL 10% soit 33 029,35 €

A noter que le passage en leds doit induire une réduction de la consommation d'électricité de l'ordre de 40 à 50%.

A l'unanimité le conseil valide le coût prévisionnel de l'opération et autorise le maire à solliciter de l'Etat une aide de 40% au titre de la DETR et de 10% au titre de la DSIL

Diagnostic thermique de la mairie

Seul le rez de chaussée de la mairie a fait l'objet d'un aménagement ; la cage d'escalier l'étage et le grenier sont en très mauvais état et nécessiteraient des travaux importants.

Le chauffage du rez de chaussée est totalement dépassé et génère des dépenses d'électricité importantes pour un résultat qui n'est pas satisfaisant.

Il est nécessaire avant toutes choses de procéder à un diagnostic énergétique pour faire un point sur le bâtiment et envisager les solutions les plus appropriées en termes d'isolation et de mode de chauffage, tout en estimant les économies qui pourraient être réalisées.

Il est proposé de missionner la société COMBIOSOL, implantée à Chavin, pour réaliser ce diagnostic. Le coût de la prestation est de 800 € HT.

Accord à l'unanimité pour missionner la société Combiosol pour réaliser le diagnostic thermique de la mairie.

Païement d'une facture d'investissement avant le vote du budget

Une commande a été récemment passée pour acheter un écran d'ordinateur, une sono et différents matériels informatiques (1384€)

Le budget 2021 n'ayant pas encore été voté, Il est nécessaire, conformément à l'article 1652-1 du CGCT, que le conseil valide la liquidation de cette dépense, s'agissant d'une dépense d'investissement.

Opération validée à l'unanimité

Échanges sur la vidéoprotection

Il est rappelé que la vidéoprotection a trois fonctions principales :

- Protection des personnes et des biens par une visualisation en temps réel du réseau de vidéoprotection urbaine
- Renforcement du service rendu à la population de la ou des communes, par une mission de veille en interface avec les services de l'Etat (police, gendarmerie)
- Exploitation des enregistrements vidéo dans le cadre des réquisitions judiciaires afin de rechercher les éléments de preuve et identifier les auteurs.

A Châteauroux le Centre de Supervision Urbaine (CSU) compte 7 agents et 390 caméras. Ce chiffre sera porté à 435 avec Balsané et la cité du numérique.

Entre 2015 et 2018 plusieurs communes de l'agglomération ont sollicité une étude sur la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection (Diors, Le Poinçonnet, Saint Maur, Ardentes) et une convention a été signée en 2019 entre Châteauroux et Diors.

Une réflexion est menée par Châteauroux métropole pour définir un **schéma directeur de développement de la vidéo protection sur le territoire communautaire**.

Déols et Montierchaume auraient fait part de leur intention d'adhérer au dispositif.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur le coût de l'opération pour la commune, le nombre et l'emplacement des caméras (stade, RD 920 à proximité de l'école, sortie de Céré ?).

Châteauroux métropole a donné une première estimation très globale : 1 500€ par caméra et par an.

Une visite des locaux du CSU est possible pour les conseillers qui le souhaiteraient et par ailleurs les responsables du CSU viendront prochainement à Coings afin de voir quels seraient les emplacements pertinents si des caméras étaient installées.

Le conseil estime que la situation financière de la commune permettrait l'installation de 2 caméras seulement et souhaite être précisément informé de l'avancement du dossier.

Questions diverses

- L'enquête publique sur l'implantation d'un parc photovoltaïque se déroulera du 9 février au 12 mars 2021
- Dossier *City stade* : il est urgent de faire réaliser un devis pour la réalisation de la plateforme
- Le centre de loisirs du mercredi géré par la Fédération des Organisations Laiques (FOL) ouvrira le mercredi 10 février

- Un débat d'orientation budgétaire sera organisé en mars afin de faire un point précis sur le budget 2020 et les perspectives 2021 ; le budget doit être voté avant le 15 avril.
- Michel Lacou :
 - résultat de la recherche d'eau en vue d'un éventuel forage pour permettre l'arrosage du stade : il y aurait de l'eau à 40m de profondeur avec un débit estimé à 10m³ /H
 - concours 2020 des maisons fleuries : prévoir selon les usages bon d'achat pour les lauréats, qui serait complété par un bon offert par Villaverde
 - où en sont les travaux du *Club House* ? le maire précise que la poursuite des travaux sera fonction des possibilités du budget 2021 et qu'un état des dépenses déjà engagées pour ce local sera établi.

Fin de la séance à 19h45